

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 22 FEVRIER 1978
DECRET N° 78/125 MJT-SGFPT-DFP.8/6/11

Portant reclassement et nomination de Monsieur NDENGUE Odilon, Agent Spécial de 1er échelon.-

oo0oo

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(/ISAS :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77; /
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires; /

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.6962 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires; /

(/u le décret n° 59-23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres; /

(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires; /

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres; /

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2. 1962 portant statut Général des fonctionnaires; /

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires; /

(/u le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF, (J.O. 1962; 1er Janvier, page 37); -

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements; /

(/u le décret n° 74-47 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires; /

(/u le décret n° 74-229/MJT-DGT-DCGPCE du 10.6.74 portant attributions de certains avantages aux économistes statisticiens et les diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur du Commerce; /

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan; /

(/u le décret n° 77/167 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres; /

(/u l'ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo; -

(/u l'arrêté n° 1392/MJT-DGT-DCGPCE du 3.3.77, portant intégration et nomination de certains Agents contractuels titulaires du Diplôme de qualification professionnelle (BEMT ou BEP) dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie II des SAF, dont Monsieur NDENGUE Odilon; /

(/u la lettre n° 002901/DF-2/B-EF du 5-12-77 du Directeur des Finances transmettant le Dossier de l'intéressé; -

(/u l'arrêté n° 5804/MJT-DGT-DCGPCE du 28-12-72, autorisant Monsieur NDENGUE Odilon, Comptable contractuel à suivre un stage de formation en Roumanie; /

B E R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29-12-1962, susvisé, Monsieur NDENGUE Odilon, Agent Spécial de 1er échelon, indice 430 des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des Services Administration et Financiers SAF en service à la Direction du Budget, titulaire du Diplôme de Maîtrise, es sciences Economiques Spécialité Finances, délivré en Roumanie est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur 1er échelon, indice 790 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : L'intéressé, titulaire de la Maîtrise en Sciences Economiques, qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelon prévue par le décret n° 74-229 du 10.6.74 susvisé est reclassé au 3^e échelon de son grade, indice 1010 Acc neant.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Brazzaville, le 22 FÉVRIER 1974

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Alphonse MOUSSOU POUATE

P. Le Ministre des Finances en
Mission,
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du
Plan.-

AMPLIATIONS :

JORPC
SGFPT-DFP.
D.B.
D.C.F.
SGCM/BC
DOSSIER
INTERESSE

I
3
3
I
2
3
I

François BITA.-